

Tranche de vie de contractuelle : refuser l'absence de considération de l'administration

Trois mois. Voilà le délai qu'il a fallu que j'attende pour toucher mes indemnités chômage. Vacataire l'année passée suite à un changement d'académie, je basculais sur le service chômage pour les mois de juillet et août. Malheureusement, la personne au rectorat chargée de la déclaration de mes heures – nécessaire au calcul du montant de mon allocation – était absente depuis mai. Et sans ce document, pas de paie ! Absente en mai, puis en juin pour son mariage, rectorat fermé en juillet et août... au final, 3 mois sans salaire. Ma situation sera régularisée en octobre après avoir fait le « forcing » au téléphone, évidemment, sans un mot d'excuse du service en cause.

Cette « anecdote » est révélatrice du peu de considération dont fait preuve l'administration pour les contractuels et vacataires. Eléments corvéables et dociles car bien conscients de la précarité de leur situation, nous sommes la dernière roue du carrosse, qu'il s'agisse de l'affectation, connue 3 jours avant la rentrée, souvent à plusieurs heures de transport/jour de notre domicile, des « services gruyère », de la rémunération, des conditions de titularisation... Alors si les erreurs peuvent exister – n'oublions pas que les personnels du rectorat subissent aussi les suppressions de postes – il n'en reste pas moins que ce manque de considération de la part des services de l'administration est une difficulté de plus à gérer au quotidien, pour des personnels déjà soumis à des conditions de travail compliquées.

Fannie (CNT-SO RP)



Éducation et formation : lutter, s'émanciper dans les écoles... et en dehors !

Même si les institutions éducatives et la société dans laquelle nous travaillons dressent trop souvent des obstacles face à ces objectifs, l'émancipation et l'égalité sociale sont deux principes à partir desquels nous pouvons chercher à mener notre activité professionnelle et syndicale dans le secteur de l'éducation. Éduquer, s'émanciper individuellement et collectivement, lutter sur le plan social : cela ne fait pas seulement sens au sein de nos lieux de travail dans l'Éducation Nationale. Il s'agit aussi d'une dimension essentielle du syndicalisme de transformation de la société et d'émancipation que nous visons à développer dans tous les secteurs, notamment parmi les plus exploités, précaires et dans les milieux populaires. Ainsi, la CNT-Solidarité Ouvrière, particulièrement présente parmi les travailleurs du nettoyage et de l'hôtellerie-restauration, à Paris, Lyon ou Marseille, met régulièrement en place des formations, par exemple sur le droit du travail ou l'histoire du syndicalisme à destination de ses adhérents, qui complètent l'apprentissage qui naît de l'action revendicative elle-même.

Dans une société globalement caractérisée par une dégradation des conditions de travail et l'affaiblissement du syndicalisme de lutte des classes, nous devons échanger nos connaissances mais aussi réapprendre les pratiques les plus élémentaires de solidarité et de combat qui permettront d'organiser la riposte sociale. Malheureusement, la loi du 6 mars 2014 relative à « la formation, l'emploi et la démocratie sociale » vient restreindre les droits dont disposaient les travailleurs pour se former et s'éduquer, notamment dans les questions économiques, sociales et syndicales. Si chaque salarié d'une entreprise pouvait antérieurement bénéficier d'un droit à 12 jours de formation sur son temps de travail sans perte de salaire, cette loi transfère désormais le pilotage et le financement de ces formations aux seuls syndicats représentatifs et aux organisations ayant obtenu 3% aux élections de représentativité et crée donc de fait un monopole au profit des seuls adhérents de ces confédérations. Le financement des formations pour la grande majorité des salariés se trouve donc remis en cause.

Cette restriction est dénoncée par la CNT-Solidarité Ouvrière qui a été reçue à ce propos à la Direction Générale du Travail et a organisé un rassemblement de protestation. La détermination de nos syndicats à constituer un outil de lutte, de formation et d'éducation demeurera au cœur de nos activités, dans les écoles comme en dehors !



Nous contacter :

fede.educ.public@cnt-so.org
contact@cnt-so.org

Suivre notre actualité :

www.cnt-so.org



EDITO

En cette période de montée des idées réactionnaires et de repli sur soi, peut-on miser sur la relance d'un syndicalisme de lutte, synonyme de solidarité collective et d'émancipation ? L'accroissement des inégalités sociales, de la précarité, la dégradation de nos conditions de travail, l'importance, aujourd'hui, de défendre un horizon émancipateur, de liberté et d'égalité, pour le système éducatif en font, en fait, une nécessité, si nous ne voulons pas rester simples spectateurs du monde social. Il importe effectivement d'impulser des transformations plus positives et donc de prendre nos responsabilités.

Notre organisation syndicale est encore relativement récente mais elle continue de se développer et de se construire. Depuis le départ, nous avons voulu privilégier l'esprit d'ouverture et une logique de mobilisation unitaire au service de l'ensemble des travailleurs, lorsque cela était possible. Ce qui passe aussi par la diffusion d'idées et d'informations différentes, témoignant de nos pratiques ou susceptibles de les transformer. Ce bulletin contient ainsi des informations sur le stage de formation « Pédagogies alternatives et syndicalisme d'émancipation » que nous co-organisons, sur le plan national, avec d'autres syndicats et associations les 26, 27 et 28 mars 2015.

Les sources de mécontentement relatives à l'Éducation Nationale sont nombreuses. Ce numéro revient particulièrement sur l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles, à travers des exemples, en Région Parisienne et à Marseille. Il y est aussi notamment question de la gestion du chômage des enseignants précaires.

Notre syndicat ne conçoit son action que dans la solidarité entre les différentes catégories de personnel du système éducatif. Ce refus du corporatisme, nous le mettons aussi en œuvre dans notre solidarité concrète avec d'autres secteurs professionnels, ce dont témoignent d'autres aspects de ce bulletin. Actuellement, notre confédération syndicale organise en particulier des formations et des grèves victorieuses dans l'hôtellerie ou le nettoyage. Une logique de lutte et de mobilisation qu'il s'agit maintenant de retrouver dans l'Éducation, en reprenant confiance dans notre action à la base, dans nos capacités collectives à peser et à changer les choses !

Stage « Pédagogies alternatives et syndicalisme d'émancipation » 26, 27 et 28 mars 2015 - A l'école et dans la société : Quelles classes ?

La CNT-Solidarité Ouvrière est partie prenante de ce stage dans le secteur de l'éducation. Afin de poursuivre, d'approfondir et d'élargir la dynamique collective initiée par le stage « Subvertir la pédagogie » de janvier 2014, la CNT-FTE, la CNT-SO, SUD Éducation, le GFEN Île de France, Questions de classe(s) et N'autre école (liste non définitive) renouvellent l'expérience en proposant un stage syndical sur temps de travail les jeudi 26 et vendredi 27 mars 2015 à la maison des syndicats de Créteil, qui sera prolongé par la première journée « Z.A.D. À l'école ! » consacrée aux luttes pour une éducation émancipatrice (salon, tables rondes, forums) le samedi 28 mars au CICP à Paris.

Les contenus s'articuleront autour de trois niveaux de réflexion complémentaires afin de permettre à chacun-e, quel que soit son parcours (militant ou non militant) et quelles que soient ses attentes (outils pédagogiques, analyses théoriques...), de s'engager dans le combat collectif contre l'école inégalitaire.

- Une autre classe : Les pratiques alternatives concrètes dans la classe
- Une autre école : Les combats collectifs pour changer l'institution
- Une autre société : Décryptages théoriques et sociologiques des enjeux de la lutte

Infos pratiques

Le stage se déroulera sur 2 jours, le jeudi 26 et le vendredi 27 mars de 9 h précises à 17 heures à la Maison des syndicats de Créteil.

Il sera prolongé par une journée publique "ZAD à l'école" le samedi 28 mars de 13 h à 19 h au CICP à Paris, 21 rue Voltaire.

Afin de faciliter l'organisation du stage, l'inscription est obligatoire auprès du collectif d'animation en nous envoyant un mail à l'adresse : inscriptionstage@pase.fr Merci de préciser : Si vous avez des demandes relatives au contenu du stage ; Si vous avez une proposition d'atelier ; Si vous avez besoin d'un hébergement ; Si vous avez la possibilité d'héberger ; Si vous pensez venir le samedi.

Tous les salariés ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Pour les personnels de l'éducation nationale qui souhaitent participer à ce stage, il est impératif d'en faire la demande auprès de la hiérarchie avant le 26 février 2015.

Plus d'infos sur : <http://www.questionsdeclasses.org/pase/>
ou www.cnt-so.org

Rythmes scolaires : tout doit être remis à plat !

Nous avons été du combat initial contre cette réforme. Aujourd'hui après la généralisation de septembre 2014, nos critiques se confirment : accroissement des inégalités territoriales avec un financement par les communes dans un contexte d'austérité et de crise venant déjà affaiblir leurs budgets (malgré le fonds prévu par l'État) ; activités payantes dans certaines communes ; enseignement privé épargné par la réforme et profitant de la désorganisation engendrée dans de nombreuses communes ; accroissement des inégalités de genre, c'est majoritairement les femmes qui ont souffert de la réorganisation des rythmes familiaux induits par ceux de l'école ; intérêt pédagogique et chrono-biologique plutôt limité et variable suivant les mises en place (dans des villes comme Lyon ou Marseille, le choix du regroupement des TAP sur une après-midi, alourdit plutôt la semaine par exemple) et parce que l'école ne peut pas totalement faire fi des rythmes de travail des parents...

Pour la CNT Solidarité Ouvrière, il est donc nécessaire de tout remettre à plat : organisation des rythmes, mode de financement et cadrage national dans le cadre de l'Éducation Nationale. Organisation interprofessionnelle, nous pensons aussi que cela ne pourra pas se faire sans une réflexion globale sur le temps et les rythmes de travail de l'ensemble des salariés.



Gaudin maire indigne : retour sur 5 mois de chaos !

A Marseille, la catastrophe annoncée a bien eu lieu. Gaudin, en particulier pendant la campagne des municipales, avait multiplié les déclarations disant qu'il n'appliquerait pas la loi mais fait brusquement volte-face à quelques mois de l'échéance. Un premier projet de la mairie (soutien scolaire le soir sans modifications des horaires des écoles) sera retoqué début juillet par les instances de l'Éducation Nationale. et finalement, c'est une formule regroupant tous les TAP le vendredi après-midi qui est retenue.

Coup de théâtre, fin août, les parents d'élèves sont informés par courrier que rien n'est prêt pour la rentrée et que le nouveau système va se mettre progressivement en route dans l'année ! « Occupez-vous aussi de vos enfants ! », telle est la seule réponse du maire face à la colère de parents pris au dépourvu et totalement désorganisés. Au mois de septembre, de fait les seules activités organisées pour les écoliers marseillais du public seront les manifestations hebdomadaires devant l'hôtel de ville à l'initiative des parents avec le soutien d'une large intersyndicale des personnels enseignants et municipaux.

Du côté des agents, c'est majoritairement la grève, jusqu'à la Toussaint, dans les cantines, chaque vendredi, seul moyen légitime de ne pas devoir suppléer à l'organisation défailante de la mairie. Les familles doivent alors récupérer leurs enfants dès 11h30 chaque semaine. Du côté des personnels recrutés par les associations en charge de l'animation, les premiers témoignages recueillis au syndicat sont catastrophiques. Les élus locaux font pression pour l'ouverture de garderies dans certaines écoles clefs malgré de grosses difficultés : recrutement des animateurs/trices à la va-vite, démarrage des premières activités sans aucune convention entre la municipalité et les associations, taux d'encadrement dangereusement faibles, absence du personnel municipal alors en grève (on nous rapporte même l'anecdote d'animateurs ayant eux-même fermé une école le vendredi soir puis laissé les clefs dans la boîte-aux-lettres !).

Finalement, ce n'est qu'à la rentrée des vacances de Toussaint qu'une garderie sera généralisée le vendredi, après la condamnation, le 10 octobre, de la municipalité au Tribunal Administratif (attaquée par 22 familles) imposant des astreintes financières à partir de novembre. Pour les « véritables TAP », il faudra encore attendre, ceux-ci concernant 22 écoles en octobre puis 250 avant Noël, la mairie indiquant un déploiement dans les 444 écoles uniquement en janvier 2015.

Aujourd'hui, la pression est retombée, les impératifs professionnels des familles poussant à s'accommoder du système bancal mis en place. Ceux qui le peuvent gardent leurs gosses avec eux le vendredi après-midi. Effectivement, suivant les écoles et associations en charge, la qualité des TAP est très inégale tant du point de vue des « projets pédagogiques » développés que de l'encadrement. Pourtant, le feuilleton n'est sans doute pas clos, au regard des déclarations de Gaudin au dernier conseil municipal de 2014, ouvrant la porte à la réorganisation des TAP sur deux après-midi mais envisageant aussi des activités payantes... A suivre !

Marion D., professeure des écoles, syndiquée à la CNT-Solidarité ouvrière, revient pour nous sur les enjeux généraux de la réforme et son application dans sa commune, Brétigny-sur-Orge, située dans l'Essonne en région parisienne.

Peux-tu d'abord présenter la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été défendue et mise en place par le gouvernement ?

Marion : La réforme, à la base, était censée alléger les journées des enfants et ainsi favoriser les apprentissages. La réforme avait pour but de recentrer davantage les heures le matin pour que les enfants soient plus efficaces, puisqu'ils sont plus concentrés à ce moment là. On a mis cinq matinées à la place de quatre : le mercredi matin a été ajouté. Les après-midi devaient être allégés. Un Temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P.) doit être organisé et proposer des activités d'ouverture et d'éveil culturel.

Quels sont les problèmes posés par l'application de cette réforme ?

Marion : Tout d'abord, les après-midi ne sont pas systématiquement allégés. A Brétigny, le principal changement est que nous travaillons le mercredi matin mais terminons la semaine le vendredi midi. Une journée type s'organise de 8h30 à 11h45 puis de 13h45 à 16h15. Soit une demi heure de moins l'après-midi par rapport à l'ancien emploi du temps. Je travaille en maternelle et je constate que les enfants ne ressentent pas d'allègement ! Ils ont besoin de cette coupure du mercredi, et à partir du mercredi matin, on ne les a plus... Le temps d'apprentissage rallongé le matin est trop lourd pour des enfants de 3 à 6 ans, qui ne peuvent être efficaces tout au long de cette plage horaire et sur l'ensemble des 5 matinées. Ils sont beaucoup plus fatigués, plus énervés. Mes collègues le constatent également. Je suis par ailleurs parent d'élèves et je le vois aussi à ce niveau-là. L'enfant devrait rester au centre du problème de la réforme : il ne faudrait surtout pas oublier cette priorité.

Par ailleurs des communes terminent à 15h30, 16h00, 16h30 ou ont une pause méridienne beaucoup plus longue (2 heures ½...) Cela s'explique par le fait que cette réforme est mise en place par les municipalités. Il y a donc de grosses disparités entre les communes. Même dans une même circonscription, nous n'avons pas les mêmes rythmes. En outre, les écoles privées ont le choix d'appliquer ou non la réforme. Ce qui renforce les inégalités.

Plutôt que de vouloir réformer les rythmes scolaires, il aurait peut-être été intéressant de penser aussi à remettre en cause les programmes scolaires, les effectifs des classes (30 par classe en Grande section, 29 en double niveau de maternelle...), la formation des enseignants et nos conditions de travail. Peut être qu'une partie du problème réside encore dans ces éléments-là ...

De façon générale, les conditions de travail des enseignants et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), les conditions d'accueil des enfants se sont dégradées. La désorganisation est flagrante et non sécurisante.

Qu'en est-il des T.A.P. ?

Marion : A Brétigny, les vendredis après-midi y sont consacrés. Des activités de musique, de danse, de créations artistiques, de découvertes sportives étaient avancées lors de la présentation de la réforme avant la rentrée 2014 ... Tout cela potentiellement et partiellement animé par des associations.

Mais, à ce jour, aucune association n'intervient sur l'école. Les activités sont organisées et encadrées par les Atsems. Les enfants jouent dans la cour, font des jeux de société ... comme lors des temps périscolaires habituels. Selon les communes, plus ou moins d'activités sont proposées, de plus ou moins bonne qualité, qui peuvent être payantes ou non. Ce qui crée de nouveau des inégalités. Il y a des inégalités au niveau des collectivités puisque l'État leur délègue de plus en plus de compétences. Pour les petites communes qui n'ont pas d'argent, il n'y a rien... Dans d'autres communes, c'est plus intéressant.

Entre les nouveaux rythmes et ces multiples découpages du temps entre temps d'enseignement, temps de cantine, temps d'accueil périscolaire et nouveau temps d'accueil pour les nouvelles activités, la confusion règne pour les enfants, les parents et nous-mêmes enseignants. C'est très difficile pour les plus petits. La journée, les Atsems ont un certain statut et rôle dans la classe avec l'enseignant référent puis le vendredi après-midi, elles changent de statut ... En Maternelle, les enfants ont besoin de repères, de stabilité pour créer une atmosphère sécurisante. Or, depuis septembre, certains d'entre eux sont malmenés, enchaînant les différents moments de la journée sans réelle logique (principalement le vendredi).

A Brétigny, les Atsems ont de nouvelles obligations liées aux T.A.P. mais leurs heures de ménage dans les classes ont été déléguées à un autre personnel municipal. On leur demande de mobiliser des compétences pour lesquelles elles n'ont pas été formées et n'ont que peu de moyens. Pour le moment, elles ne disposent pas de matériel ni de fournitures pour les différentes activités malgré des commandes faites au mois de septembre ! Certaines d'entre-elles ont dû elles-mêmes acheter les fournitures nécessaires ! De même pour les locaux. Les classes doivent-elles être partagées entre le temps scolaire d'enseignement et les nouveaux temps d'accueil périscolaires ? Les Atsems ont fait grève récemment dans mon école.

Tes collègues profs des écoles et les parents réagissent-ils aussi ?

Marion : Les parents sont en colère et la mairie n'apporte pas vraiment de réponse concrète. Les enseignants aussi, certains en tout cas, car cela ne se passe pas bien à Brétigny. Plus le temps passe plus la colère monte. Je pense qu'on va à la catastrophe pour l'école ! Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas de grève de prévue. C'est étonnant, les gens sont tous en colère... mais, pour l'instant, rien ne bouge.